

# ÉVALUATION TECHNIQUE EUROPÉENNE

**ETE 21/0659**

Version 01

Date de cette édition :  
2021-10-11Opérateur d'évaluation UBAtc :  
Belgian Construction Certification Association  
Rue d'Arlon 53 - 1040 Bruxelles  
www.bcca.be - info@bcca.be

Organisme d'évaluation technique délivrant l'évaluation technique européenne : UBAtc.  
L'UBAtc a été désignée conformément à l'article 29 du Règlement (UE) n° 305/2011 et est membre  
de l'EOTA (European Organisation for Technical Assessment)

**Dénomination commerciale du  
produit de construction :**

Soudafoam FR HY

**Famille de produits dont le  
produit de construction relève :**35 - Mastic coupe-feu pour le compartimentage au feu de  
joints d'étanchéité linéaires**Fabricant :**SOUDAL NV  
Everdongenlaan 18 - 20  
B-2300 TURNHOUT  
Belgique**Usine(s) de fabrication :**SOUDAL NV  
Plant 2 – Schietstandlaan 2  
B-2300 TURNHOUT  
Belgique**Site Internet :**

www.soudal.com

**Cette évaluation technique  
européenne est délivrée  
conformément au Règlement  
(UE) n° 305/2011, sur la base du :**

Document d'évaluation européenne (DEE) :

DEE 350141-00-1106: « Produit de compartimentage et de  
calfeutrement au feu : Joints d'étanchéité linéaires »**Cette évaluation technique  
européenne contient :**10 pages avec 3 annexes faisant partie intégrante de la  
présente Évaluation technique européenne.**European Organisation  
for Technical Assessment**

## Fondements juridiques et conditions générales

- 1 Cette évaluation technique européenne est délivrée par l'UBA<sub>tc</sub> (Union belge pour l'Agrément technique de la construction), conformément à ce qui suit :
  - Règlement (UE) n° 305/2011<sup>1</sup> du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil ;
  - Règlement d'exécution (EU) n° 1062/2013<sup>2</sup> du 30 octobre 2013 relatif au format de l'Évaluation technique européenne pour les produits de construction
  - Document d'évaluation européenne (DEE) : DEE 350141-00-1106
- 2 Conformément aux dispositions du Règlement (UE) n° 3205/2011, l'UBA<sub>tc</sub> n'est pas habilitée à vérifier si les dispositions de la présente évaluation technique européenne sont respectées une fois l'ETE délivrée.
- 3 La responsabilité de la conformité des performances des produits par rapport à cette évaluation technique européenne et de l'aptitude des produits à l'emploi prévu incombe au titulaire de l'évaluation technique européenne.
- 4 En fonction du système applicable d'« Évaluation et [de] vérification de la constance des performances » (AVCP - *assessment and verification of constancy of performance*), le ou les organisme(s) notifié(s) peuvent réaliser, comme tier(s), des missions relevant du processus d'évaluation et de vérification de la constance des performances conformément à ce Règlement une fois l'évaluation technique européenne délivrée.
- 5 Cette évaluation technique européenne permet au fabricant du produit de construction couvert par la présente ETE d'établir une déclaration des performances pour le produit de construction.
- 6 Le marquage CE doit être apposé sur tous les produits de construction pour lesquels le fabricant a établi une déclaration des performances.
- 7 La présente évaluation technique européenne ne doit pas être transmise à des fabricants, agents de fabricants ou sites de production autres que ceux figurant en page 1 de cette évaluation technique européenne.
- 8 Le titulaire de l'évaluation technique européenne garantit que le(s) produit(s) faisant l'objet de cette évaluation est/sont fabriqué(s) et commercialisé(s) conformément à et satisfait/satisfont à toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur, y compris, et sans s'y limiter, aux lois nationales et européennes relatives aux produits et services. Le titulaire de l'ETE est tenu de notifier par écrit et sans délai à l'UBA<sub>tc</sub> toute circonstance affectant la garantie susmentionnée. Cette évaluation est accordée à condition que la garantie susmentionnée soit observée en permanence par le titulaire de l'ETE.
- 9 Conformément à l'article 11(6) du Règlement (UE) n° 305/2011, lorsqu'il met un produit de construction à disposition sur le marché, le fabricant s'assure que ce produit est accompagné d'instructions et d'informations de sécurité fournies dans une langue déterminée par l'État membre concerné, aisément compréhensibles par les utilisateurs. Ces instructions et informations de sécurité doivent correspondre totalement aux informations techniques relatives au produit et à son emploi prévu, soumises par le fabricant à l'Organisme d'évaluation technique responsable de la délivrance de l'Évaluation technique européenne.
- 10 Aux termes de l'article 11(3) du Règlement (UE) n° 305/2011, les fabricants tiennent dûment compte des modifications apportées au produit-type et aux spécifications techniques harmonisées applicables. Aussi, lorsque le contenu de l'évaluation technique européenne accordée ne correspondra plus au produit-type, le fabricant s'abstiendra d'utiliser cette évaluation technique européenne comme base à sa déclaration des performances.
- 11 Tous les droits d'exploitation de cette Évaluation technique européenne, quels que soient la forme et les moyens utilisés, sont réservés à l'UBA<sub>tc</sub> et au titulaire de l'ETE et sont soumis aux dispositions des réglementations applicables de l'UBA<sub>tc</sub>.
- 12 Seule la reproduction intégrale de la présente évaluation technique européenne est autorisée, y compris la transmission par voie électronique. Cependant, une reproduction partielle peut être admise moyennant un accord écrit de l'UBA<sub>tc</sub>. Dans ce cas, la reproduction partielle doit être désignée comme telle. Les textes et dessins de brochures publicitaires ne doivent pas être en contradiction avec l'évaluation technique européenne, ni s'y référer de manière abusive.
- 13 Selon la demande introduite, la présente évaluation technique européenne est délivrée en anglais et peut être délivrée par l'UBA<sub>tc</sub> dans ses langues officielles. Les traductions correspondent intégralement à la version anglaise de référence diffusée au sein de l'EOTA.
- 14 La présente Évaluation Technique Européenne a d'abord été délivrée par l'UBA<sub>tc</sub> le 11 octobre 2021.

## Conditions techniques

### 1. Description technique du produit

#### 1.1. Caractéristiques des produits

L'évaluation technique européenne est délivrée pour le produit Soudafoam FR HY, sur la base de données/d'informations acceptées et déposées auprès de l'UBA<sub>t</sub>c, qui caractérisent le produit évalué. Les changements apportés au produit/au processus de production, de nature à rendre les données/informations déposées incorrectes, seront notifiés à l'UBA<sub>t</sub>c avant leur introduction. L'UBA<sub>t</sub>c décidera si de tels changements sont ou non de nature à affecter l'ETE et, par conséquent, la validité du marquage CE sur la base de l'ETE et évaluera, le cas échéant, la nécessité de prévoir une évaluation/des modifications supplémentaires pour cette ETE.

#### 1.2 Soudafoam FR HY

Soudafoam FR HY est une mousse polyuréthane expansive monocomposante ignifuge.

Les caractéristiques techniques du produit ont été déterminées sur la base des dispositions reprises dans les clauses pertinentes de l'Annexe B du DEE 350141-00-1106. Les résultats de ces essais font partie des données/informations acceptées et déposées auprès de l'UBA<sub>t</sub>c, qui caractérisent le produit évalué.

Installation de Soudafoam FR HY : voir la clause 2.4.2.

### 2. Détermination de l'emploi prévu conformément au DEE applicable

#### 2.1 Emploi prévu

Soudafoam FR HY est destiné à une utilisation comme produit de compartimentage au feu pour joints statiques et comme mastic pour murs et planchers rigides (voir l'Annexe III).

Les éléments de construction spécifiques pour lesquels Soudafoam FR HY peut être utilisé pour le calfeutrement de joints linéaires sont les suivants :

- Murs rigides : le mur présentera une épaisseur minimale de 100 mm ou 200 mm et comprendra du béton ou une maçonnerie d'une densité minimale de 550 kg/m<sup>3</sup>.
- Planchers rigides : le plancher présentera une épaisseur minimale de 150 mm et comprendra du béton d'une densité minimale de 550 kg/m<sup>3</sup>.

La structure portante présentera une classification conforme à l'EN 13501 en matière de période de résistance au feu requise.

Soudafoam FR HY peut également être utilisé comme matériau de remplissage, en combinaison avec les mastics Firecyl FR, Firesilicone B1 FR et Soudaseal FR ou en combinaison avec ces mastics comme matériau de remplissage.

#### 2.2 Catégorie d'usage

La catégorie d'usage de Soudafoam FR HY est la catégorie Z<sub>2(+5/+40)</sub>, destinée à une utilisation dans les conditions environnementales suivantes.

Tableau 1 : Emploi prévu

Conditions environnementales	EAD 350141-00-1106 Type
usages internes, avec une humidité inférieure à 85 % H.R., sans exposition à des températures inférieures à 0 °C.	Z <sub>2</sub>

#### 2.3 Durée de vie/Durabilité

Les dispositions de la présente évaluation technique européenne sont basées sur une durée de vie présumée de 10 ans.

Les indications relatives à la durée de vie ne peuvent pas être interprétées comme une garantie du fabricant ou de l'UBA<sub>t</sub>c. Elles doivent seulement être considérées comme un moyen de choisir le(s) produit(s) approprié(s) pour la durée de vie économiquement raisonnable prévue des travaux de construction.

#### 2.4 Hypothèses selon lesquelles le produit a été évalué favorablement

##### 2.4.1 Directives de fabrication

Le produit de compartimentage et de calfeutrement au feu Soudafoam FR HY est fabriqué et conditionné par Soudal NV à Turnhout, en Belgique.

##### 2.4.2 Mise en œuvre

La mise en œuvre sera assurée par un installateur qualifié.

Préparation de la surface :

- Soudafoam FR HY adhère à la plupart des supports (béton, maçonnerie, plâtre, etc.) sans application d'un primaire. Les supports à forte porosité peuvent faire l'objet d'un pré-traitement à l'aide d'un primaire. Il est recommandé de procéder à un essai d'adhérence avant l'application.
- La surface sera propre, sèche et exempte de poussières, d'huile et de graisse.

Taille du joint :

- Largeur : max. 50 mm ;
- Profondeur : identique à l'épaisseur du mur ou du plancher.

Application de Soudafoam FR HY :

- Température d'application : entre +5°C et + 30°C
- Insérer le cas échéant un matériau de remplissage.
- Agiter Soudafoam FR HY pendant au moins 20 secondes avant son utilisation.
- Appliquer l'adaptateur sur la valve.
- Humidifier les surfaces avec un vaporisateur d'eau avant l'application.
- Appliquer Soudafoam FR HY. Remplir les trous et les creux à raison de 65 %, compte tenu de l'expansion de la mousse.
- En cas d'application de plusieurs couches, répéter l'humidification après chaque couche.
- Lisser la surface du joint avant la formation d'une pellicule à l'aide d'une brosse humide ou d'une spatule.
- La mousse fraîche peut être ôtée à l'aide de Soudal Gun & Foamcleaner ou d'acétone.
- L'élimination de la mousse durcie n'est possible que mécaniquement ou à l'aide de Soudal PU-Remover.
- La mousse durcie sera protégée des rayons UV.

##### 2.4.3 Conditionnement, transport et stockage

Soudafoam FR HY est disponible en aérosols de 600 ml et 750 ml.

Le produit présente une durée de conservation d'au moins 15 mois sous emballage non ouvert en cas de stockage dans un endroit sec entre +5 °C et + 25 °C. Stockage vertical recommandé.

#### 2.4.4 Comportement de durcissement

– Densité de la mousse durcie : la densité de Soudafoam FR HY a été évaluée conformément au DEE 350141-00-1106, clause B.6.2.

Résultat :  $(41,8 \pm 1,8)$  kg/m<sup>3</sup>

– Le temps de séchage hors-poisse a été évalué conformément au DEE 350141-00-1106, clause B.9.1).

Résultat : 7,5 min. à 20 °C et 60 % H.R.

#### 2.4.5 Utilisation, entretien et réparation

Soudafoam FR HY ne nécessite pas d'entretien au cours de la vie indiquée dans la présente ETE.

Les réparations locales peuvent être assurées au moyen de Soudafoam FR HY.

### 3. Performance du produit et références aux méthodes utilisées pour cette évaluation

#### 3.1 Sécurité en cas d'incendie (BWR2)

##### 3.1.1 Réaction au feu

La classe de réaction au feu de Soudafoam FR HY est la classe E, conformément à l'EN 13501-1.

##### 3.1.2 Résistance au feu

Soudafoam FR HY a été mis à l'essai conformément à l'EN 1366-4:2021, mis en œuvre dans des joints de calfeutrement linéaires appliqués dans des murs et planchers rigides.

Sur la base de ces résultats d'essai et du domaine d'application directe précisé dans l'EN 1366-4:2021, Soudafoam FR HY a été classifié conformément à l'EN 13501-2 (voir l'Annexe III).

#### 3.2 Hygiène, santé et environnement (BWR3)

Pas de performance évaluée.

#### 3.3 Sécurité d'utilisation (BWR4)

##### 3.3.1 Résistance mécanique et stabilité

La largeur maximale de joint s'établit à 50 mm. Conformément au DEE 350141-00-1106, les essais d'impact ne sont pas requis.

##### 3.3.2 Résistance aux chocs/au mouvement

Cet essai n'est pas requis, dans la mesure où la largeur de joint maximale est inférieure à 150 mm.

##### 3.3.3 Adhérence

Pas de performance évaluée.

#### 3.3.4 Durabilité

Soudafoam FR HY a été évalué conformément au DEE 350141-00-1106 pour une utilisation de catégorie Z<sub>2,(5/+40)</sub>.<sup>3</sup>

#### 3.3.5 Capacité de mouvement

Pas de performance évaluée.

#### 3.3.6 Cycles de joints périmétriques pour murs-rideaux

Pas de performance évaluée.

#### 3.3.7 Déformation par compression

Pas de performance évaluée.

#### 3.3.8 Expansion linéaire à l'installation

Pas de performance évaluée.

#### 3.4 Protection contre le bruit (BWR5)

Pas de performance évaluée.

#### 3.5 Économie d'énergie et isolation thermique (BWR6)

Pas de performance évaluée.

### 4. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP) appliqué, avec référence à sa base légale

Pour les produits couverts par le DEE 350141-00-1106, l'acte légal européen applicable est la Décision 1999/454/EC (EU).<sup>4</sup>

Le système est le suivant : système 1

### 5. Détails techniques nécessaires à la mise en œuvre du système EVCP, comme prévu dans le DEE applicable

#### 5.1 Tâches incombant au fabricant

Le fabricant exercera un contrôle interne permanent de la production. Tous les éléments, exigences et dispositions adoptés par le fabricant seront documentés de manière systématique sous la forme de déclarations de méthodes et de procédures écrites, y compris des archives de résultats. Ce système de contrôle de la production garantira la conformité du produit à la présente ETE.

Le fabricant peut uniquement utiliser des composants repris dans la documentation technique de la présente ETE.

Le contrôle de la production en usine sera conforme au « Plan de contrôle » pour ce qui concerne l'ETE, repris dans la documentation technique de cette ETE. Le « Plan de contrôle » est fixé dans le contexte du contrôle de la production en usine opéré par le fabricant et déposé auprès de l'UBA<sup>t</sup>c, conformément aux dispositions prévues au Tableau 3.2 de la DEE 350141-00-1106.

Les résultats du contrôle de la production en usine seront enregistrés et évalués conformément aux dispositions du « Plan de contrôle ».

<sup>3</sup> voir également le Rapport technique TR 024 d'EOTA – Édition de novembre 2006, clause 4.2.7

<sup>4</sup> JOUE, L 178/52 du 14/07/1999, p.3

## **5.2 Tâches incombant aux organismes notifiés**

Le ou les organisme(s) notifié(s) effectueront les tâches précisées dans le Règlement (UE) N° 305/2011, Annexe V, clause 1.2 (b).

Le ou les organisme(s) notifié(s) retiendront les points essentiels de ses/leurs actions visées ci-avant et déclareront les résultats obtenus et les conclusions tirées dans un/des rapport(s) écrit(s).

L'organisme notifié informera l'UBAtc sans délai si les dispositions de l'ETE et son « plan de contrôle » ne sont plus satisfaites.

## Annexe I : Documents de référence

### Références aux normes mentionnées dans l'ETE :

DEE 350141-00-1106:2017	Produit de compartimentage et de calfeutrement au feu : Joints d'étanchéité linéaires
EN 1366-4:2021	Essai de résistance au feu des installations techniques - Partie 4 : Calfeutrement de joints linéaires
EN 13501-1:2018	Classement au feu des produits et éléments de construction – Partie 1 : Classement à partir des données d'essais de réaction au feu
EN 13501-2:2016	Classement au feu des produits et éléments de construction - Partie 2 : Classement à partir des données d'essais de résistance au feu

### Autres documents de référence :

EOTA TR 024:2006	Characterization, Aspects of Durability and Factory Production Control for Reactive Materials, Components and Products
------------------	--

## ANNEXE II : Description des produits

### 1. Soudafoam FR HY

Une spécification détaillée de Soudafoam FR HY est reprise dans le « Plan de contrôle » et dans les données/informations acceptées et déposées auprès de l'UBA<sup>tc</sup>, qui caractérisent le produit évalué Soudafoam FR HY par rapport à la présente ETE.

### 2. Primer 150

Primaire pour surfaces à forte porosité.

### 3. Activateur de surface

Primaire pour surfaces non poreuses.

### 4. Firesilicone B1 FR

Firesilicone B1 FR est un mastic retardateur de flamme à base d'un polymère silicone durcissant à l'humidité.

### 5. Soudaseal FR

Soudaseal FR est un mastic retardateur de flamme à base de polymère modifié par un silyle, durcissant à l'humidité.

### 6. Firecryl FR

Firesilicone B1 FR est un joint retardateur de flamme à base d'une dispersion acrylique à propriétés plasto-élastiques.

## Annexe III : Classification de résistance au feu de joints de calfeutrement linéaires réalisés au moyen de Soudafoam FR HY

### 1. Joints linéaires dans des constructions à murs rigides

#### 1.1 Soudafoam FR HY

Épaisseur du mur (mm)	Densité (kg/m <sup>3</sup> )	Orientation du joint	Symétrique/asymétrique	Composition du joint de calfeutrement	Classification
100	550	Verticale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI120 – V – X – F – W0 à W10
100	550	Verticale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI60 – V – X – F – W0 à W20
100	550	Verticale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI45 – V – X – F – W0 à W30
200	550	Verticale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI240 – V – X – F – W0 à W10
200	550	Verticale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI180 – V – X – F – W0 à W20
200	550	Verticale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI120 – V – X – F – W0 à W40

#### 1.2 Soudafoam FR HY combiné à des mastics

Épaisseur du mur (mm)	Densité (kg/m <sup>3</sup> )	Orientation du joint	Symétrique/asymétrique	Composition du joint de calfeutrement	Classification
100	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – V – X – F – W0 à W10
100	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI90 – V – X – F – W0 à W20
100	550	Verticale	Asymétrique	La face non exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – V – X – F – W0 à W20
100	550	Verticale	Symétrique	Les faces exposée et non exposée (*) sont remplies, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, l'espace vide entre les deux étant rempli pour sa part de Soudafoam FR HY (60 mm).	EI120 – V – X – F – W0 à W30
100	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Firecryl FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – V – X – F – W0 à W10
100	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Firecryl FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI90 – V – X – F – W0 à W20
100	550	Verticale	Asymétrique	La face non exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Firecryl FR, la face exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI90 – V – X – F – W0 à W20
100	550	Verticale	Symétrique	Les faces exposée et non exposée (*) sont remplies, sur une profondeur de 3 mm, de Firecryl FR, l'espace vide entre les deux étant rempli pour sa part de Soudafoam FR HY (94 mm).	EI90 – V – X – F – W0 à W30

Épaisseur du mur (mm)	Densité (kg/m <sup>3</sup> )	Orientation du joint	Symétrique/asymétrique	Composition du joint de calfeutrement	Classification
100	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Fire Silicone B1 FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – V – X – F – W0 à W20
100	550	Verticale	Symétrique	Les faces exposée et non exposée (*) sont remplies, sur une profondeur de 20 mm, de Fire Silicone B1 FR, l'espace vide entre les deux étant rempli pour sa part de Soudafoam FR HY (60 mm).	EI120 – V – X – F – W0 à W30
200	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI240 – V – X – F – W0 à W20
200	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI180 – V – X – F – W0 à W40
200	550	Verticale	Symétrique	Les faces exposée et non exposée (*) sont remplies, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, l'espace vide entre les deux étant rempli pour sa part de Soudafoam FR HY (160 mm).	EI180 – V – X – F – W0 à W40
200	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Firecryl FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI240 – V – X – F – W0 à W30
200	550	Verticale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Fire Silicone B1 FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI240 – V – X – F – W0 à W40

(\*) La face non exposée est celle située à l'opposé du feu.

## 2. Joints linéaires dans des compositions de plancher

### 2.1 Soudafoam FR HY

Épaisseur du plancher (mm)	Densité (kg/m <sup>3</sup> )	Orientation du joint	Symétrique/asymétrique	Composition du joint de calfeutrement	Classification
150	550	Horizontale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI120 – H – X – F – W0 à W20
150	550	Horizontale	Symétrique	Le joint est rempli complètement de Soudafoam FR HY	EI90 – H – X – F – W0 à W30

### 2.2 Soudafoam FR HY combiné à des mastics

Épaisseur du plancher (mm)	Densité (kg/m <sup>3</sup> )	Orientation du joint	Symétrique/asymétrique	Composition du joint de calfeutrement	Classification
150	550	Horizontale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – H – X – F – W0 à W40

150	550	Horizontale	Asymétrique	La face non exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Soudaseal FR, la face exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – H – X – F – W0 to W50
150	550	Horizontale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Firecryl FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – H – X – F – W0 to W30
150	550	Horizontale	Asymétrique	La face non exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Firecryl FR, la face exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – H – X – F – W0 to W30
150	550	Horizontale	Symétrique	Les faces exposée et non exposée (*) sont remplies, sur une profondeur de 3 mm, de Firecryl FR, l'espace vide entre les deux étant rempli pour sa part de Soudafoam FR HY (144 mm).	EI60 – H – X – F – W0 to W30
150	550	Horizontale	Asymétrique	La face exposée est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Fire Silicone B1 FR, la face non exposée (*) étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – H – X – F – W0 à W40
150	550	Horizontale	Asymétrique	La face non exposée (*) est remplie, sur une profondeur de 20 mm, de Fire Silicone B1 FR, la face exposée étant remplie pour sa part de Soudafoam FR HY, appliqué jusqu'au mastic	EI120 – H – X – F – W0 to W50
150	550	Horizontale	Symétrique	Les faces exposée et non exposée (*) sont remplies, sur une profondeur de 20 mm, de Fire Silicone B1 FR, l'espace vide entre les deux étant rempli pour sa part de Soudafoam FR HY (110 mm).	EI45 – H – X – F – W0 to W30

(\*) La face non exposée est celle située à l'opposé du feu.

L'UBAtc est une organisation sans but lucratif au regard de la loi belge. L'UBAtc asbl est un organisme d'évaluation technique inscrit par le Service Public Fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie, le 17 juillet 2013 dans le cadre du Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil et membre de l'Organisation européenne pour l'Agrément technique (EOTA, voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)).

Cette évaluation technique européenne a été publiée par l'UBAtc asbl sur la base des travaux techniques menés par l'opérateur d'évaluation, BCCA.

Pour l'UBAtc asbl,

Pour l'opérateur d'évaluation, BCCA,  
responsable du contenu technique de l'ETE,



Peter Wouters,  
directeur



Benny De Bie,  
directeur général

La version la plus récente de cette évaluation technique européenne peut être consultée sur le site Internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)).